



Passer les évaluations externes (CEB, Ce1D, CESS) en juin 2026 avec un outil numérique¹

Fiche de la Boîte à outils pour et par des parents d'enfants dys, TDA/H et HP



¹ Mise à jour le 23 mars 2026

Passer les évaluations externes (CEB, CE1D, CESS) en juin 2026 avec un outil numérique²

1. Introduction

Depuis plusieurs années déjà, il est possible de passer les épreuves certificatives externes à l'aide d'un outil numérique pour peu que celui-ci ait été régulièrement utilisé tout au long de l'année scolaire.

Pour les épreuves de juin 2026, la demande de la version 2³, une version numérique accompagnée d'une version papier adaptée, doit être introduite par l'école exclusivement via une plateforme en ligne et au plus tard pour le 31 mars 2026.

La version adaptée 2 en format numérique est rendue disponible, de manière planifiée, sur une plateforme sécurisée à laquelle les directions d'écoles ont accès. Lors des épreuves, la direction télécharge chaque jour les documents et les distribue aux personnes responsables de la passation des épreuves.

Comme stipulé dans les fiches « Et si mon enfant utilisait un ordinateur ? »⁴ et « L'utilisation de l'outil informatique en classe »⁵, le recours à l'outil numérique ne s'improvise pas la veille des jours de passation des évaluations externes, ce qui risquerait d'être davantage un frein pour notre enfant plutôt qu'un outil adapté.

Pour rappel, chaque élève reçoit la version 2 sous deux formats : **en version papier adaptée ET en version PDF du portfolio et des**

² Dans un souci de lisibilité de nos fiches et pour faciliter la lecture par synthèse vocale, les formes masculines sont utilisées pour désigner les deux sexes, homme et femme, ainsi que les différentes formes d'identité ou d'expressions de genre.

³ Version 2 : version papier et informatisée des livrets et du portfolio avec mise en page simplifiée en Arial 14.

⁴ Voir fiche n°1 « Et si mon enfant utilisait un ordinateur, une tablette ? » dans rubrique « Fiches outils numériques ».

⁵ Voir fiche n°2 « L'utilisation de l'outil informatique en classe », dans rubrique « Fiches outils numériques ».

différentes épreuves. Il pourra ainsi choisir de compléter l'une ou l'autre version à sa meilleure convenance, voire de réaliser certaines parties sur papier et d'autres sur son outil informatique.

2. À réaliser bien avant la semaine d'épreuves

– S'exercer avec les versions numériques des années précédentes afin d'être à l'aise dans les manipulations et limiter ainsi le stress le jour de passation.

Pour le CEB : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27605>

Attention : En juin 2026, deux épreuves du CEB seront organisées en parallèle. Les élèves de l'enseignement ordinaire recevront la version du CEB évaluant la maîtrise des savoirs et compétences définis dans les nouveaux référentiels de compétence en mathématiques, français, sciences, formation historique et géographique instaurés par le « tronc commun ». Les anciennes épreuves ne correspondent donc plus au cadre actuel du CEB.⁶ Les élèves du spécialisé et du différencié auront encore une version du CEB basée sur les Socles des compétences et évaluant le français, les mathématiques et l'éveil.

Pour le CE1D :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26247&navi=3057>

Cliquer sur "Consultez les anciennes épreuves (...)" de la matière choisie. Les versions adaptées sont à chaque fois proposées.

Pour le CESS : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26248>

La procédure est identique à celle pour les épreuves du CE1D.

– S'arranger avec la direction ou l'enseignant ou la cellule « Elèves à besoins spécifiques » de l'école pour les modalités pratiques en vue de

⁶ http://www.enseignement.be/index.php?page=25703&ne_id=7989

l'obtention quotidienne de la version numérisée des épreuves sur l'ordinateur/la tablette de l'élève.

– S'assurer qu'il est possible de se brancher à une prise électrique dans le local de passation en cas de nécessité.

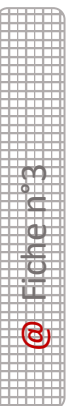
3. À prévoir la veille de chaque épreuve

- Recharger à fond l'ordinateur/la tablette, le clavier si nécessaire.
- Vérifier que la clé USB éventuellement nécessaire au transfert de l'épreuve est bien dans le cartable.
- Apporter les fiches de procédure pouvant servir en cas de stress (comme celle qui explique comment aller rechercher un document sur la clé USB, comment l'ouvrir dans le logiciel de lecture...).
- Arriver plus tôt le matin pour installer l'épreuve sur l'ordinateur/tablette avant le début du temps de passation, sauf si l'équipe éducative le fait elle-même.

4. Comment obtenir l'épreuve sur mon ordinateur ou ma tablette ?

Il existe différentes manières de le faire ; celle qui sera choisie le sera en concertation avec la direction ou la personne la représentant. Cette opération sera répétée chaque matin des jours de passation. Il est important que l'adulte responsable vérifie bien auprès de l'élève qu'il a effectivement accès aux différents documents. Parmi les différentes modalités possibles, nous citons les exemples suivants :

- La direction fait une copie de l'épreuve et du portfolio sur une clé USB de l'école ou fournie par l'école, préalablement testée, lisible et compatible avec l'outil numérique de l'élève.



– S’il y a du WiFi au sein de l’école, l’épreuve peut être placée dans une plateforme de partage de fichiers et de stockage en ligne (Google Drive, OneDrive, Dropbox...) accessible à l’élève. [Attention la connexion à internet n’est pas autorisée durant les épreuves.]

5. Quelques bons conseils...

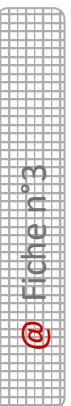
– Bien marquer son nom et son prénom sur les deux versions (numérique et papier).

– Si l’élève utilise les deux versions pour répondre, mentionner au bas de chaque questionnaire (papier et numérique) :

“ATTENTION : j’ai également une version papier (à indiquer sur la version numérique)”

“ATTENTION : j’ai également une version numérique (à indiquer sur la version papier)”. Éventuellement, prévoir des étiquettes avec cette information à coller sur la couverture de chacune des épreuves.

– En cas de stress, passer à la question suivante, marquer au fluo la question passée pour ne pas oublier d’y revenir plus tard. Il ne faut pas oublier de regarder la pondération de la question mentionnée dans le bandeau du numéro de question, ceci permet de relativiser l’inquiétude de ne pas savoir peut-être y répondre.



QUESTION 5

12

SOULIGNE.

Quel est le problème de la petite sœur ?

- Elle range les choses des membres de la famille ailleurs.
- Elle ne range pas les choses des membres de la famille.
- Elle dérange toutes les choses des membres de la famille.
- Elle range les choses des membres de la famille autrement.

6. À la fin de l'épreuve

Il existe différentes façons de communiquer les documents complétés à l'établissement scolaire. Comme pour la question de la réception des épreuves, il s'agira de définir ces modalités de transmission avec la direction de l'école ou son représentant avant la session.

Ces modalités varient d'une école à l'autre. A titre d'exemples, nous en notons certaines ci-après :

- ENREGISTRER l'épreuve sur une clé USB, l'envoyer par courriel ou la charger sur la plateforme de partage et de stockage en ligne (Google Drive, OneDrive, Dropbox,...). Faire vérifier l'enregistrement ou la réception des documents par l'adulte responsable.
- Ne pas oublier de rendre la version papier **et** la version numérique pour les questions complétées via l'outil informatique.

7. Pour aller plus loin

La préparation à la passation des évaluations externes avec l'outil numérique peut se faire à la maison, mais aussi avec le professionnel qui suit notre enfant ou un de ses collègues expert dans ce domaine. Différentes associations organisent également des sessions préparatoires.

Merci à l'asbl « Cœur à corps » (<http://www.asblcoeuracorps.net/>) pour son aide à l'élaboration de cette fiche.

Grâce au décret du 7 décembre 2017⁷ qui formalise la mise en place d'aménagements raisonnables au profit des élèves inscrits dans l'enseignement ordinaire, fondamental et secondaire, et présentant des « besoins spécifiques » attestés par un diagnostic posé par des spécialistes, des aménagements raisonnables doivent être mis en place par les enseignants.

⁷ Ce décret a été adapté et intégré dans le code de l'enseignement. Voir Ch. VIII, section 1^{ère}, Articles 1.7.8-1 à 1.7.8-4. [Justel: 2019-05-03/55](#)